



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS Procès-verbal séance publique du Conseil communautaire du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents :

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline.

Absent ayant donné procuration : RUFIE Bertin (procuration à Nathalie ROZIERES), PORTIE Serge (procuration à Benoît OLIVIE), TEULIER Julien (procuration à Yves MAZARS), PRADELS Michel (procuration à Jean-Pierre ISSALY),

Absent excusé : VINEL Marylène, PRADELS Dominique, FRAYSSE Kévin.

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2023-61	Désignation d'un secrétaire de séance
2023-62	Acquisition de terrain à Nadine MARRE
2023-63	Décision modificative au Budget principal

Délibération n° 2023 – 61 : Institutions et vie politique Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Nathalie ROZIERES est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Délibération n° 2023 – 62 : Domaine et patrimoine Acquisition de parcelles appartenant à Nadine Marre sur la commune d'Anglars St-Félix et sur la commune de Rignac

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'une des parcelles en vente par Mme Nadine Marre présente une opportunité pour la collectivité dans le cadre du projet de déplacement de zone d'activité de Vèzes au rond-point Montplaisir.

Le bien concerné :

Section	N°	Lieudit
ZA	30	LA CROIX

Mme Marre est disposée à vendre cette parcelle à la Communauté de communes dont la surface est de 4ha78a39ca pour un prix de 47 839 euros.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à Mme Nadine MARRE de la parcelle ZA30 pour une contenance de 4ha78a39ca moyennant le prix de 47 839 euros.
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces du dossier et notamment l'acte notarié.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Monsieur le Président précise que Mme Nadine Marre a mis en vente une surface totale de 13ha20a98ca et indique que la SAFER fait l'acquisition du solde d'une surface de 8ha42a59ca.

<p>Délibération n° 2023 – 63 : Finances locales Décision modificative n° 1 au Budget principal</p>

Exposé :

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'inscrire les crédits pour la réalisation de l'acquisition foncière Marre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-2111-020 : Terrains nus	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Prochain conseil communautaire : Le 28 novembre à 20h30

Le Président

Le secrétaire de séance